

**Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie  
Paris-Rungis et de son quartier**

**Séance du Comité syndical du 12 mars 2018**

---

**Délibération n°2018-05**

**Objet : Contributions 2018 des adhérents**

---

Le 12 mars 2018, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 6

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

26. MAR 2018

Le quorum étant atteint,

Monsieur Raymond Charresson a été désigné(e) secrétaire de séance ;

**LE COMITE SYNDICAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

**Vu** les statuts du Syndicat et notamment son article 12 qui prévoit que les contributions des adhérents du Syndicat permettent l'équilibre du budget et qu'elles sont fixées par délibération du Comité syndical lors de la séance du vote du budget ;

**Considérant** le vote du budget primitif 2018 et le montant de la contribution d'équilibre arrêtée à 420.500€ ;

**Considérant** les équilibres de représentation dans le Syndicat ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

**A l'unanimité**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De fixer à 420.500€ le montant de la contribution d'équilibre appelée auprès des adhérents.

**ARTICLE 2 :**

De répartir cette contribution entre les adhérents de la façon suivante en € :

Conseil départemental du Val-de-Marne	178.500
Paris	70.000
Région Ile-de-France	70.000
Chevilly-Larue	25.500
Orly	25.500
Rungis	25.500
Thiais	25.500

**ARTICLE 3 :**

De dire que cette contribution sera appelée en une fois.

**ARTICLE 4 :**

D'autoriser sa Présidente à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**La Présidente**

